

gnage de mon honorable collègue, mais il doit y avoir méprise quelque part. Il n'est pas raisonnable que ces instruments de manufacture américaine soient à un prix tellement élevé qu'il soit impossible de les importer dans ce pays.

M. GUILLET.—M. Watson a dit qu'ils sont achetés à environ \$70 la pièce, puis importés des Etats-Unis. Ainsi ils coûtent \$70 et se revendent au détail à \$110. Si vous ajoutez au prix d'achat le droit sur \$130, cela porte le prix de l'instrument, à vente au détail à environ \$110. Qu'est-ce qui empêche alors d'en faire l'importation ?

M. WATSON.—J'ai donné, au meilleur de ma connaissance, les prix d'achats tels qu'ils sont dans les deux pays. Je crois que M. Daly corroborera mes chiffres pour ce qui concerne le Manitoba, quant aux prix dans le Dakota, je puis avoir un témoin digne de foi pour en faire la preuve.

M. DALY.—Les chiffres de l'honorable député de Marquette sont correct, en ce qui concerne les lieuses, pour l'année 1887 ; \$180 était le prix au comptant pour les lieuses de Massey et de Harris et Cie, de manufacture américaine, mais je crois que l'honorable député fait une erreur considérable quand il dit qu'on peut vendre un de ces instruments pour \$155 au Manitoba. Il y a cinq ans, les même instruments se vendaient \$315 et \$320 ; et l'imposition du droit de 35 pour cent a eu pour effet d'encourager la fabrication des lieuses canadiennes. Nos cultivateurs ne regardent pas au prix de la lieuse américaine parce qu'elle est de meilleure qualité, et le tarif protecteur ne les empêche pas d'en faire venir au Manitoba. Le fait est du reste qu'ils peuvent l'acheter à meilleure marché maintenant qu'avant l'imposition du droit de 35 pour cent. Pour soutenir la concurrence, les Américains sont obligés de vendre moitié moins cher que les Canadiens, en sorte que nos cultivateurs peuvent se procurer ces instruments à un prix très réduit.

M. WEBSTER.—Quand j'ai quitté Morden pour le Nord-Ouest j'ai demandé à l'agent de la maison Massey de me faire connaître le juste prix des lieuses, afin de me mettre en état d'informer les cultivateurs que j'aurais l'occasion de rencontrer dans le cours de l'hiver. Il m'a dit que pour cette année le prix, au comptant, de leurs lieuses montées en acier, était \$165.

Par M. WATSON.—Quelle est la largeur de la coupe de ces lieuses ? R.—Je pense que c'est 7 pieds ; je ne crois pas qu'on emploie d'instrument à coupe plus étroite.

M. WATSON.—On en vend de 5 pieds et 7 pouces de coupe pour une paire de chevaux.

Par M. MACDONALD :—

Q.—Vous êtes-vous informé de la largeur exacte de la coupe ? R.—J'ai vu les instruments, mais je n'ai pas demandé ce détail.

Q.—Avaient-ils un appareil pour couper 5 pieds où sept pieds de large ? R.—Les faux avaient 7 pieds de longueur.

M. DALY.—Il n'y a pas de doute à ce sujet, c'est 7 pieds. Il y a quatre ou cinq ans, on vendait un article inférieur pour \$315, à crédit ; aujourd'hui vous payez \$190 pour le même article, mais d'une qualité supérieure. La protection a amené une réduction annuelle dans les prix.

Par M. PATERSON :—

Q.—Ce territoire de quarante milles carrés à travers lequel vous avez passé, contenait-il beaucoup de colons ? R.—J'ai produit une carte qui indique les établissements en culture. Le centre et la partie nord sont très colonisés. De Morris à Pomeroy il y a aussi des fermes, mais à assez rare distance.

Q.—Y a-t-il la moitié des terres en culture ? R.—Il y en a près des trois quarts.

Q.—Mais cela donne un total de plus d'un million d'acres, et s'il y en a les trois quarts en culture avec une production de 35 minots de l'acre, nous arrivons à un résultat qui dépasse le chiffre de la récolte de toute la province. R.—Je m'aperçois que vous n'êtes pas cultivateur.